



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 30 janvier 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	13	17

Date de la convocation : 19 janvier 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 19 janvier 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le trente janvier à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix-neuf janvier deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Madame BOULIER Claude.
Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
Madame LELIÈVRE Josiane a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.
Monsieur PELFRÈNE Daniel
Monsieur POTHÉRAT Frédéric a donné pouvoir à Madame NÉE Amélie.
Monsieur TOUTAIN Éric

Secrétaire de séance : Madame NÉE Amélie a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 004 – VOTE DES DOTATIONS ET SUBVENTIONS POUR 2024

Dans le cadre du projet de budget 2024, Monsieur le Maire propose d'allouer les montants de subventions et de dotations suivants :

Subventions	Compte	Montant 2023	Proposition 2024
Biker animal force 76 : Association départementale située à Barentin agissant contre la maltraitance faite aux animaux et qui s'occupe de trapper les chats errants de la commune de Roumare	65748	0 €	240 €
SOLEPI Malaunay : Épicerie sociale et solidaire	65748	240 €	240 €
Club des Aînés Ruraux de Roumare	65748	500 €	500 €
Anciens combattants de Roumare	65748	500 €	500 €
CCAS	657362	4 000 €	4 000 €

Monsieur le Maire rappelle que les subventions pour la classe de découverte 2024 et pour la coopérative scolaire 2024 ont déjà été délibérées au précédent conseil municipal du 05 décembre 2023.

Date d'affichage de la présente délibération

Le 02 février 2024



Dotations	Compte	Montant 2023	Proposition 2024
Fournitures scolaires (Le nombre d'élèves pris en compte pour les calculs est celui au 1 ^{er} janvier 2024.)	6067	45 € par élève	45 € par élève x 149 élèves = 6 705 €
Photocopies école (Le nombre d'élèves pris en compte pour les calculs est celui au 1 ^{er} janvier 2024.)	6156	800 copies N&B par élève + 25 copies couleur par élève + 1 000 copies N&B pour la direction	800 copies N&B par élève + 25 copies couleur par élève + 1 000 copies N&B pour la direction
Spectacle de Noël + Cadeau de Noël : pour les enfants de l'école Samivel	6232	2 000 €	2 000 €
Bibliothèque (Le nombre d'habitants pris en compte pour les calculs est celui au 1 ^{er} janvier 2024.)	6065	2,50 € par habitant	2,50 € par habitant x 1 576 habitants = 3 940 €

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- l'octroi de ses subventions et dotations
- l'inscription de ces sommes au budget 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE :

- D'OCTROYER les subventions et dotations pour 2024 telles que présentées dans ces deux tableaux ;
- D'INSCRIRE ces sommes au budget 2024.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

